

10/12/2020



GÉO! RISQUES



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Géosciences pour une Terre durable

brgm

- ✓ des associations de collectivités locales, œuvrant dans le domaine de la prévention des risques (AMF, CEPRI, ANEB...)
- ✓ des représentants du secteur de la construction et de l'aménagement (AQC, FNAU)
- ✓ des associations de la protection de l'environnement (France Nature Environnement...)
- ✓ des représentants des assurances (FFA-MRN, CCR...)
- ✓ des représentants de l'immobilier (Conseil supérieur du notariat, FNAIM...)
- ✓ des représentants des citoyens (UNALCI)
- ✓ des représentants du monde de entreprises (MEDEF)
- ✓ de l'institut français de formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME)
- ✓ des fédérations de syndicats professionnels (France Chimie)
- ✓ des représentants du secteur du contrôle et de la certification (COPREC)
- ✓ des membres du Conseil d'orientation pour la prévention des risques naturels majeurs (COPRNM)

- Introduction de Patrick Soulé, adjoint au directeur général (DGPR)
- Présentation des nouveautés de Géorisques
 - Présentation du BRGM (30 minutes)
 - Echange (30 minutes)
- Mise à disposition d'un nouveau service : état des risques réglementés information acquéreur locataire (ERRIAL)
 - Présentation DGPR (15 minutes)
 - Echange (15 minutes)
- Discussion ouverte (1 heure)

www.georisques.gouv.fr

Lancé il y a 6 ans, Géorisques fournit gratuitement toutes les informations sur les risques dans les territoires, et notamment pour chaque parcelle. Il fournit par ailleurs des services aux collectivités, aux services de l'Etat et aux professionnels de l'immobilier, de l'aménagement ou encore de l'assurance.

Géorisques propose ainsi plusieurs services :

- Un descriptif des risques
- Un IAL numérique bientôt refondu
- Des dossiers thématiques
- Une cartographie interactive
- Des données consolidées (open-data) et des API

Quelques chiffres pour 2020

- **4 millions** de visiteurs en 2020
- **11** dossiers thématiques mis à disposition
- **14** API proposées sur le site internet
- **1210** tickets ouverts auprès du support utilisateurs

Les chantiers réalisés en 2020

Géorisques a fait peau neuve en 2020, avec une volonté renouvelée de fournir une information sur les risques aussi pertinente et pédagogique que possible.

D'autres étapes de modernisation sont prévues dans les prochains mois (dématérialisation progressive de l'information acquéreur-locataire, refonte du visualiseur cartographique), tout en poursuivant en parallèle l'amélioration continue de la qualité et de la disponibilité des données.

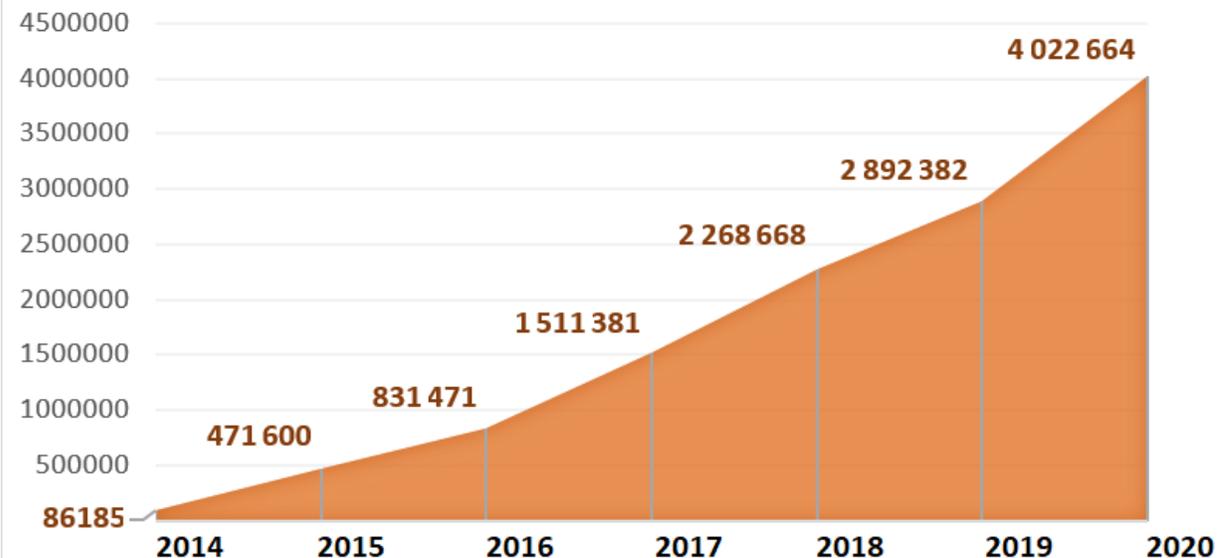


Fig1 : Courbe du nombre de visiteurs

Présentation des nouveautés de Géorisques.

La parole au BRGM





Vous avez des questions ?
Prenez la parole

- L'Information des acquéreurs et des locataires (**IAL**) est un outil de l'information préventive sur les risques (*article 125-2 du Code de l'environnement*):
 - L'information préventive consiste à renseigner les citoyens sur les risques majeurs susceptibles de se développer sur leurs lieux de vie, de travail, de vacances.
 - Les objectifs de l'information préventive :
 - Informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour **s'en protéger et en réduire les dommages**
 - Acquérir la conscience du risque
- La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires d'un bien immobilier sur certains risques majeurs auxquels est exposé ce bien.

- L'IAL est obligatoire dans les cas suivants :
 - des zones réglementées par un ou des plans de prévention des risques (PPR),
 - une zone de sismicité faible à forte,
 - dans un secteur d'information sur les sols (pollution),
 - dans une zone à potentiel radon de niveau 3 (élevé),
 - dans une zone d'un plan d'exposition au bruit d'un aéroport,
 - ou sur un terrain ayant accueilli une ancienne ICPE
- Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réduction du prix.
- Les informations qui doivent être rapportées sont arrêtées par le préfet de département. Ces arrêtés relatifs à l'état des risques pour les biens immobiliers sont consultables en Préfecture ou sur les sites Internet de ces dernières.

Etat des risques et pollutions
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état. Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du _____ / _____ / _____ mis à jour le _____ / _____ / _____

Adresse de l'immeuble _____ code postal ou Insee _____ commune _____

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N 1 oui non
prescrit anticipé approuvé date _____ / _____ / _____

1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui non
2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N 1 oui non
prescrit anticipé approuvé date _____ / _____ / _____

1 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
inondations autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN 2 oui non
2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M 3 oui non
prescrit anticipé approuvé date _____ / _____ / _____

3 Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
mouvement de terrain autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM 4 oui non
4 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé 5 oui non
5 Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription 6 oui non

6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

- Le projet d'IAL numérique : **l'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL)**
 - **Objectifs :**
 - Offrir un meilleur service aux usagers
 - Améliorer l'efficacité du travail des services déconcentrés en supprimant à terme des tâches répétitives (arrêtés / dossiers communaux pour l'IAL).
 - **Dispositif envisagé :**
 - Moderniser le formulaire de l'IAL : plus visuel (cartes), plus pédagogique, dématérialisé et le restituer sous forme d'un PDF prêt à l'emploi.
 - Une nouvelle fonctionnalité dans georisques.gouv.fr
 - Utiliser les données de Géorisques mais pas que : Gaspar (données administratives des PPR), le Géoportail de l'urbanisme (assiette des PPR)
 - <https://errial.georisques.gouv.fr/>



Vous avez des questions ?
Prenez la parole



Vous avez des questions ?
Prenez la parole

GÉORISQUES

Merci pour votre présence.

L'équipe Géorisques reste à votre disposition :
contactgeorisques@brgm.fr